



Fiche descriptive de l'acte de bravoure

DATE LIMITE DE DEPOT DE LA CANDIDATURE
25 juin 2019 A 12H

Le présent document est à compléter pour être téléchargé lors du dépôt de la candidature.
Il ne devra pas dépasser 4 pages.
Il est recommandé d'utiliser une police permettant une lecture confortable.

Résumé de l'action qui doit s'être déroulée sur le territoire français
(400 caractères maximum espaces compris)

Information sur le candidat

Nom	
Prénom	
Âge	
Département de résidence	
Adresse complète	
e-mail	
Téléphone	

Les personnes que vous êtes susceptibles de citer disposent d'un droit d'accès aux informations contenues dans ces zones de texte. Les informations que vous y inscrivez doivent être PERTINENTES au regard du contexte. Elles ne doivent pas comporter d'appréciation subjective, ni faire apparaître, "directement ou indirectement les origines raciales ou ethniques, les opinions politiques, philosophiques ou religieuses ou l'appartenance syndicale des personnes, ou qui sont relatives à la santé ou à la vie sexuelles de celles-ci".

PRESENTATION DE L'ACTE JUSTIFIANT LA CANDIDATURE

- I. **Contexte de l'acte de bravoure (où, quand, avec qui)**
- II. **Description de l'acte de bravoure (quoi, comment, pourquoi)**
- III. **Éléments justifiant a candidature au prix Marin (en quoi pensez-vous mériter l'attribution du Prix Marin)**
- IV. **Si vous remportez le prix, sur la partie accordée avec le jury à une association, vers quel type d'association l'orienteriez-vous et pourquoi ?**

ELEMENTS D'APPRECIATION DE LA CANDIDATURE

- I. **Présentation générale du candidat : parcours, activités, profession...**
- II. **Suites de l'acte de bravoure : y a-t-il eu intervention des forces de sécurité ou des secours ? Des conséquences judiciaires ou administratives ? Une médiatisation ? Préciser**
- III. **Éléments factuels décrivant l'acte de bravoure : préciser s'il y a eu des articles de presse, images, vidéos, enregistrements audios. Ces éléments (3 documents maximum) devront être téléchargés au moment de la candidature.**
- IV. **Noms et coordonnées des parties prenantes : personnes impliquées dans l'acte de bravoure, témoins, personnes arrivées sur place, forces de sécurité, services de secours... Ces personnes doivent pouvoir être contactées dans le cadre de l'instruction du dossier.**